Cou FEC 347

ADRESSE

DES

GARDES-FRANÇOISES

Enlevés des Prisons de l'abbaye,

AU ROI,

SIRE,

Nous allions perdre la vie sur un gibet, ou être plongés vivans dans les excécrables tombeaux de Bicêtre : une foule de Citoyens généreux, nous a soustrait à la rage de nos bourreaux.

SIRE, vous devez prononcer sur notre sort : de votre jugement dépend peut-être le destin de la France entière.

M 1 W 780

Ce fut l'empriſonnement de deux Magiſtrats, que le Peuple regardoit comme ſes défenſeurs, qui fit naître cette guerre de la Fronde, où tant de ſang fut verſé pour des cauſes ſi miſérables. Le Peuple voit en nous des défenſeurs & des frères. Ce qu'il vient de faire, ce qu'il fit autrefois, doit prouver que l'injuſtice dont on a voulu nous rendre victimes, auroit allumé un incendie d'autant plus terrible, que ce n'eſt pas pour les intérêts de quelques princes ambitieux, ou par les menées de quelques Courtiſans adroits, que le Peuple ſe feroit ſoulevé, mais par un deſir inextinguible de la vraie liberté; & pour une conſtitution que les ſtupides cruautés, & les atroces bévues de vos Miniſtres, ont rendue néceſſaire.

Oui, SIRE, tels ſont les maux affreux dont nous pourrions être la cauſe innocente, que nous ne balançerions pas à les prévenir par une mort volontaire, ſi l'uſage de cette funeſte reſſource ne laiſſoit ſur votre règne une flétriſſure ineffaçable! Nous attendrons l'oracle que doivent prononcer votre juſtice,

votre clémence & votre amour pour le Peuple François.

Que ce soit là, SIRE, nos seuls défenseurs auprès de vous ; ce sont les seuls que nous avouons. Nous n'ignorons pas pourtant, SIRE, & toute la France sait de quels conseils sanguinaires on assiége votre ame sensible ; nous savons que nos ennemis, & nous n'en avons d'autres que ceux de la Patrie, vous parlent sans cesse des atteintes portées à votre pouvoir, à la tranquillité publique, à la subordination.

Il est, SIRE, des vérités éternelles, contre lesquelles la scélératesse la plus rafinée, sera toujours impuissante.

SIRE, ce ne sont pas les Rois qui ont fait les Nations, ce sont les Nations qui ont fait les Rois. Quand la volonté d'un Roi se trouve en contradiction avec celle d'une Nation, il n'est que la raison qui puisse les départir. Dès l'instant que le Roi employe la force pour faire triompher sa volonté de celle de la Nation, & qu'il y réussit, il n'y a plus qu'un tyran & des esclaves.

Tels ont été les principes qui nous

ont guidés, SIRE, quand nous n'avons point repouſſé, par le ſang & par le feu, cette Nation qui vouloit vous faire entendre ſes juſtes plaintes contre cette déclaration inattendue, ou cette formule, *le Roi veut*, fermoit la bouche à ſes Repréſentans, ſur les objets capitaux pour leſquels ils ſont aſſemblés.

Quel eſt donc notre crime ? Celui de n'avoir pas obéï à l'ordre.... Ah ! SIRE, ſavez-vous ce que diſoit à chacun de nous, celui qui vomiſſoit cet ordre forcéné : Égorge ton père, éventre ta mère, maſſacre tes frères, tes amis, tes Concitoyens ; vous frémiſſez, SIRE ? Eh bien ! frémiſſez encore des eſpérances déteſtables qu'on avoit conçues.

Si nous euſſions forcés les citoyens au ſilence par la mort ou par la crainte de la mort, ce premier pas nous conduiſoit également à ſuivre tous les ordres quelconques, même contre les repréſentans de la Nation, & nos armes leur faiſoient adopter une déclaration que leur conſcience rejettoit. Ceux au profit de qui elle étoit rédigée vous

auroient dit alors, Sire, que vous êtiez vraiment Souverain. Ah ! Sire, quelle erreur, dès l'inſtant que vous auriez régné par la force des armes, vous n'auriez plus été que le ſujet de vos ſoldats & le jouet de ceux qui les commandent. . . . . Vous vous indignez, Sire ! Ouvrez l'Hiſtoire Ancienne ou Moderne n'importe, cette vérité eſt de tous les temps. Ces légions Romaines qui ſoumirent aux Céſars le plus fier des Peuples qui ait paru ſur la terre, étoient les arbitres du ſort des Céſars. Les Janiſſaires, dont le ſabre fait courber toutes les têtes devant les Sultans, regnent ſur les Sultans. L'Aga tient dans ſes mains la vie de ſon Maître, comme autrefois le Préfet de Cohortes Prétoriennes, en vertu de *l'obéiſſance aveugle que le Soldat doit aux ordres quelconques de ſes Chefs.*

Il n'y a, Sire, que notre amour pour vous & la criſe préſente qui puiſſe nous donner la force de vous dévoiler les conſéquences ultérieures du ſyſtême violent qui vous a été propoſé. L'Aga féroce que vous avez mis à

notre tête, ou plutôt le parti dont il eſt l'agent, veut règner ſur vous, & il ſeroit ſûr d'y réuſſir, ſi nous lui devions, en face de la Nation, cette obéiſſance illimitée qui eſt indiſpenſable dans les Camps & à la vue de l'Ennemi.

Ah! Sire, s'il ne nous eſt jamais permis d'examiner leurs ordres, ils nous commanderont des crimes. Eh! quel crime ſi énorme qui puiſſe effrayer l'ambition, ce démon familier des Grands.

On nous a ordonné d'égorger une partie de la Nation; nous avons examiné cet ordre; il nous a paru contraire, à la raiſon, à l'honneur, à l'humanité, à la religion, au ſervice de l'Etat, à vos intérêts, & nous ne l'avons point exécuté. Prononcez, Sire, l'Europe & la poſtérité vous écoutent.

Mais nous étions *conſignés dans nos Caſernes & nous ſommes ſortis.* Oui, pour prendre part à la joie publique. C'eſt une faute. & l'on nous deſtinoit à la mort, ou à un ſupplice mille fois plus horrible.

Nous avons mérité une punition,

ſans doute, & nous demandons de la ſubir ; mais, Sire, notre Chef veut qu'elle ſoit affreuſe ; il peut ſe ſatisfaire à votre inſçu & au mépris de la Nation.

Il eſt digne de votre grand cœur, Sire, de donner à cette reſpectable Nation votre parole Royale, qu'on ne nous imputera point à crime, de n'avoir pas pris les armes contre elle, & nous la conjurerons de nous laiſſer retourner ſous le joug d'une diſcipline, dont nous ſentons que ſans l'imminence du danger, elle n'auroit pas dû nous affranchir. Nous demandons garantie de l'honneur & de la vie, contre des des Chefs qui ſe trouvent Juges dans leur propre cauſe, & qui veulent à quelque prix que ce ſoit, faire triompher l'Ordre dont ils ſont Membres ou Députés.

Et vous, qui êtes appellée à partager la gloire & le bonheur du Monarque d'un ſi beau Royaume, Princeſſe qu'une voix ſourde accuſe injuſtement, ſans doute, de ne pas gémir des maux de la Patrie que vous avez adoptée, ne donnerez vous point

dans une si belle occasion, un démenti public à vos lâches calomniateurs, par une généreuse médiation. Le commencement de cette grande opération à placé votre auguste Epoux au-dessus de Louis XII & de Henri IV. Ne souffrez pas que des conseils funestes, dont on tâchera de vous rendre l'organe, le plaçent entre Charles VI & Louis XI.

Nous sommes de votre Majesté, Sire, les très-fideles & très-soumis Sujets, les Gardes-Françoises enlevés de l'Abbaye S. Germain.

Au Palais Royal, à l'Hôtel de Geneve, cejourd'hui 2 Juillet 1789.